



## VILLE DE SAVERDUN

1, place du Souvenir Français  
09700 Saverdun

Opération :

### AMENAGEMENT URBAIN EN CŒUR DE VILLE : « MAIL DU BALOUARD »

## REGLEMENT DE CONSULTATION

DOSSIER DE CONSULTATION

Date et heure de remise des  
offres :

**18 décembre 2017**  
**16h00**

**pl\_n**

associés

PL-N Associés  
11 rue Joseph Vié  
31300 Toulouse

05 34 31 50 00  
[agence@pl-n.fr](mailto:agence@pl-n.fr)  
[www.pl-n.fr](http://www.pl-n.fr)

OCTOBRE 2017

## Article 1: Objet et étendue de la consultation

### 1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'**aménagement urbain, en centre-ville, « Mail du Baloard »**

**Localisation de l'opération :** centre-ville de Saverdun, rues concernée :

- Rue Sarrut
- Allée du Balouard
- Rue de la Porte du Bois,
- Partie de la rue Villotte
- Partie de la rue du Buguet

**Nature des prestations :**

- Terrassement et revêtement de sol
- VRD
- Mobilier urbain et signalisation urbaine
- Abattage, dessouchage, plantations

### 2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 et 59 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### 3. Décomposition en tranches et en lots de la consultation

- **Décomposition en tranches** selon planning DCE – Travaux durant juillet et aout 2018 nécessaires -
- **Décomposition en lots**

Ce marché comprend 4 lots

Lot 1	VRD – Mobilier
Lot 2	Dallage béton
Lot 3	Espaces Verts – Plantations
Lot 4	Abattage Dessouchage

### 4. Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- En qualité de membres de plusieurs groupements.

**Une visite préalable du site est fortement conseillée**

L'entreprise ne pourra se prévaloir d'aucune méconnaissance des lieux, pour justifier de toute demande de délais ou de travaux supplémentaires.

**5 - Nomenclature communautaire**

Sans objet.

**Article 2 : Conditions de la consultation**

**1 - Durée du marché - Délais d'exécution**

Le délai d'exécution de la commande est de 13 mois ( 4 semaines de préparation à compter de l'OS qui prescrit l'ordre de commencement des travaux).

**2- Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives**

Aucune variante n'est autorisée.

**3- Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

**4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

**5 - Conditions particulières d'exécution**

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 38 de l'ordonnance. Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 36, 37 de l'ordonnance et 13 et 14 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Article 3 : Les intervenants**

*Maîtrise d'œuvre*

- PL\_N Associés** - Mr Christian PAGES

11 rue Joseph Vié 31300 Toulouse 05 34 31 50 00 / [agence@pl-n.fr](mailto:agence@pl-n.fr) / [www.pl-n.fr](http://www.pl-n.fr)

- TECHNICITE Urbaine** – Mme Gemma CID, 27 rue Louis Plana Bat A rdc, 31500 Toulouse- / Tel : 06.89.32.86.55 / E-mail : [techni-cité@orange.fr](mailto:techni-cité@orange.fr)

*Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier*

Sans Objet

Contrôle technique  
Sans objet

Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La mission de coordination de niveau 2 est assurée par : **APAVE – Mr Henri BENABENT**  
9, avenue des Pyrénées 31240 L'Union

#### Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.),
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) commun Lot 00
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) par lots 01, 02, 03, 04
- CDPGF
- Les plans architectes et Bureau d'étude technique
- Les Plans Hors maîtrise d'œuvre cf. liste des pièces
  
- Planning

**Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le site de la Gazette Ariégeoise à l'adresse [www.gazette-ariegeoise.fr](http://www.gazette-ariegeoise.fr)**

#### Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### 1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

##### Pièces de la candidature :

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
  
- Les capacités techniques et professionnelles** des candidats, l'acheteur ne peut exiger d'autres moyens de preuve que les renseignements ou documents suivants :
  1. Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
  2. Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents

fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

3. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
4. Pour les marchés publics de travaux, de services ou pour les marchés publics de fournitures comportant également des travaux de pose et d'installation ou des prestations de services, l'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;
5. L'indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et, lorsqu'il s'agit de marchés publics de travaux, auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage ;

**Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus dans l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats :**

1. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
2. Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
3. Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

**Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire ATTRI1, Acte d'engagement.(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016>)
- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance.(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Règlement de consultation
- CDPGF
- Un mémoire technique des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise. Il comprendra en particulier le planning des travaux conforme au planning DCE

- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Les plans
- Le planning d'exécution

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

**NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **2 –Variantes –Options - Négociation**

### **Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

### **Options**

Lorsqu'une option est stipulée dans le cahier des charges, le candidat est tenu de la renseigner dans son offre

### **Négociation**

**Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre recevable. Il se réserve également le droit de ne pas négocier.**

## **3 - Usage de matériaux de type nouveau**

Sans objet.

## **Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

### **Critères Pondération**

**1-Prix des prestations 40%**

**2-Valeur technique 60%**

La méthode utilisée pour le **calcul de la note du critère Prix des prestations** est la suivante :

Le prix :  $n = (A \times B) / 0$

n : note de l'offre

A : note maxi (soit 20)  
B : prix offre moins disante  
O : prix offre  
(Méthode inversement proportionnelle moins disant obtient 20/20)

Le calcul de la note valeur technique se fera sur le mémoire technique suivant les critères de type :

- Moyens humains
- Moyens matériels
- Provenance des matériaux, références des fournisseurs
- Références et qualifications
- Références sur chantiers similaires
- Gestion des déchets de chantier
- Hygiène, sécurité et PAQ
- Planning et délais
- Contrôles internes et externes
- Mesures de protections de l'environnement
- Prise en compte des contraintes de travaux sous exploitation
- Proposition de méthodologie de chantier prenant en compte les spécificités, notamment les chantiers intercalaires des concessionnaires

La note de la valeur technique sera sur 10 selon les appréciations suivantes :

très bon : note entre 9 et 10/10

bon : note entre 6 et 8/10

moyen : entre 3 et 5/10

passable : note inférieure à 3/10

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### **Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

*Date de remise des offres : le 18 décembre 2017 à 16h00*

#### **1 – Transmission sous support papier**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**« Aménagement urbain en centre-ville : MAÎL DU BALOUARD »**

**NE PAS OUVRIR**

**Lot : .....**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Mairie de Saverdun  
Direction générale des Services  
Hôtel de Ville  
09 700 SAVERDUN  
Téléphone : 05 61 60 60 04**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

## 2 – Transmission électronique

La réception électronique des offres est possible sur la plateforme [www.gazette-ariegeoise.fr](http://www.gazette-ariegeoise.fr)

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

## Article 8 : Renseignements complémentaires

### 1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

#### Renseignement(s) administratif(s)

Mairie de Saverdun  
Isabelle RIZZO  
Hôtel de Ville  
09700 SAVERDUN  
Tél : 05 61 60 60 04  
Courriel : i.rizzo.saverdun@gmail.com

#### Renseignement(s) technique(s)

**Christian PAGES**  
**PL\_N ASSOCIES** 11, rue Joseph Vié 31300 Toulouse / 05 34 31 50 00 / [agence@pl-n.fr](mailto:agence@pl-n.fr) / [www.pl-n.fr](http://www.pl-n.fr)  
&  
**TECHNICITE Urbaine** 27 rue Louis Plana Bat A RDC 31500 Toulouse

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

## 2 - Documents complémentaires

Sans objet.

## 3 - Visites sur sites

Fortement Conseillée.

## Article 9 : Clauses complémentaires

L'utilisation du fichier.xls nécessite l'activation des macros dans Excel. Seuls les prix unitaires en chiffres doivent être saisis. Les autres éléments sont remplis automatiquement. AUCUNE modification ne doit être apportée à la structure du



fichier.

Fait à Saverdun, le .....  
Le Maitre d'Ouvrage

Lu et approuvé par le Titulaire,

Fait à ....., le .....